## Rectorat de l'académie de Clermont-Ferrand

3 avenue Vercingétorix - 63033 Clermont-Ferrand Cedex 01

## Règlement de l'édition 2023 du Concours d'Affiche du Rallye Mathématique d'Auvergne

## Il est organisé un concours dont l'objet est la réalisation de l'affiche qui fera la promotion du Rallye Mathématique d'Auvergne 2024.

• Le concours d'affiche du Rallye Mathématique d'Auvergne s'adresse aux élèves de 3<sup>e</sup> et de 2<sup>de</sup> participant ou non au Rallye Mathématique d'Auvergne et peut être encadré par des enseignants de toute discipline. Chaque affiche peut avoir été réalisée par un ou plusieurs élèves issus d'une ou plusieurs classes sans que les autres élèves de cette ou ces classes ne participent.

De plus, les affiches peuvent être réalisées dès maintenant, mais ne pourront être envoyées qu'entre le 13 et le 17 mars 2023 (semaine des Mathématiques 2023).

• Aucune inscription préalable n'est nécessaire. Cependant, chaque établissement qui enverra des affiches y joindra la fiche de renseignements dûment remplie ci-après [ page 2 ].

Les affiches seront adressées à l'Institut de Recherche sur l'Enseignement des Mathématiques (IREM) uniquement entre le <u>13 et le 17 mars 2023</u>.

- L'affiche devra respecter les points suivants :
  - l'affiche devra illustrer le thème « Mathématiques à la carte » ;
  - l'affiche devra être lisible et attrayante;
  - l'affiche devra être conçue sur une feuille de format A3;
- l'affiche devra comporter le texte « **Rallye Mathématique d'Auvergne 2024** » (<u>sans s</u> à « Mathématique » et il s'agit bien de l'année 2024 et <u>non 2023</u>);
  - l'affiche devra comporter, au bas, un bandeau blanc :
    - → de 5 cm de hauteur pour une affiche en format portait ;
    - → de 3 cm de hauteur pour une affiche en format paysage ;
- au dos de chaque réalisation, doivent être portés les « NOM Prénom Classe » de chaque auteur de l'affiche, ainsi que le nom et la ville de l'établissement (en doublon de la fiche de renseignements qui y sera jointe).
- Les affiches, adressées à titre gracieux par les élèves, deviennent la propriété du rectorat qui peut les modifier et les utiliser pour son propre compte.
- Nous attirons l'attention des candidats sur l'utilisation de marques, personnages, textes, etc., soumis à des droits d'auteur et/ou d'exploitation : une affiche comportant un tel élément se retrouverait immédiatement disqualifiée.